

Les enjeux liés à l'adresse

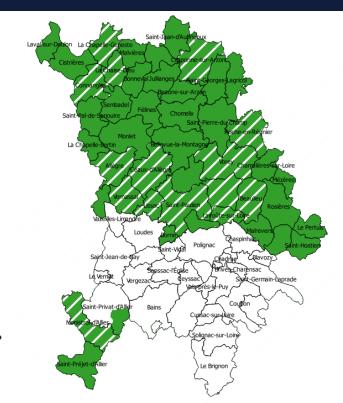
Adresser et dénommer les voies de sa commune permet à de nombreux organismes remplissant des missions de service public de faciliter leurs missions comme l'acheminement des courriers et des colis, l'aide à domicile, mais également les interventions de secours et l'abonnement au très haut débit à tous les usagers éligibles à la fibre optique. Créer des adresses normées permet à l'ensemble de vos administrés de bénéficier du même service et des mêmes conditions de sécurité sur l'ensemble de votre commune.

ZOOM

FACILITER LA PRISE D'ABONNEMENT AU TRÈS HAUT DÉBIT À TOUS LES USAGERS ÉLIGIBLES À LA FIBRE OPTIQUE

Le déploiement du très haut débit sur le périmètre du Réseau d'Initiative Publique, engagé dès 2013 sur les quatre départements auvergnats, a fait réapparaître les problèmes d'adressage des communes, au moment des abonnements à la fibre optique.

Ces problèmes d'adressage pénalisent les foyers et les entreprises éligibles en freinant l'usage de la fibre optique déployée grâce à l'investissement public (Région, Départements, Etat, Europe). Les plans d'adressage, élaborés tout d'abord au niveau communal, mettent à jour ensuite de nombreuses bases de données, certaines au niveau national, ce qui explique la durée du processus allant de un an à un an et demi. Il est donc recommandé d'engager ce processus dans chaque commune le plus tôt possible, au profit de toutes les activités qui en dépendent, en particulier le Très Haut Débit.

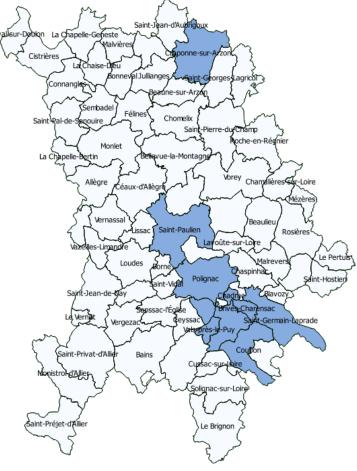




La réglementation

Ce qu'il faut retenir :

- ☐ La dénomination et la numérotation des voies est obligatoire pour les communes de plus de 2 000 hab.
- ☐ Le **Maire veille** au titre de son pouvoir de police générale à la « commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques »



☐ Transmettre au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre, la délibération du conseil municipal.

- Je réalise le diagnostic de ma commune (inventaire des voies à nommer et à numéroter).
- Je détermine le type des voies (Route, rue, chemin, allée, place...) et j'attribue un nom pour chacune des voies.
- Je détermine mon système de numérotation (de préférence métrique) et je numérote les voies.
- Je synthétise mon plan d'adressage dans un tableau au format numérique :
 - Nom de commune
- Nom lieu-dit
- Code INSEE
- Nom ancienne voie
- N° de Section
- Nom voie
- N° de Parcelle
- Nature de la voie…
- Délibération du Conseil municipal.
- Je transmets la délibération et ses annexes à la Préfecture et aux partenaires.
- J'informe les habitants et j'installe la signalétique







Je réalise le **diagnostic de ma commune** (inventaire des voies à nommer et à numéroter).

- J'identifie les voies de ma commune déjà nommées et numérotées.
- J'identifie les voies existantes à nommer et numéroter.
- J'identifie les voies qui pourraient être créées dans les travaux d'aménagement à venir, que celles-ci soient des voies publiques ou privées.

Pour vous aider il existe plusieurs options :

Le Guichet Adresse accessible à l'adresse https://guichet-adresse.ign.fr

Si vous disposez d'un logiciel SIG (Système d'Information Géographique), cette identification peut se faire à partir de votre base de données interne, ou à partir de référentiels comme la BD Topo®, la BD Adresse® de l'IGN ou le cadastre de la DGFiP.

Reporter les voies déjà nommées et numérotées sur un plan papier puis repérer celles qui devront l'être.



2

Je détermine le type des voies (Route, rue, chemin, allée, place...) et j'attribue un nom pour chacune des voies.

Type de voie	Description					
ALLEE	Voie bordée d'arbres, de haies ou de plates-bandes.					
AVENUE	Grande voie urbaine plantée d'arbres, le plus souvent radiale.					
BOULEVARD	Voie de communication plus large qu'une rue faisant le tour de					
	ville, à l'origine d'emplacement d'anciens remparts.					
CHEMIN	Voie de terre préparée pour aller d'un lieu à un autre.					
COURS	Promenade publique plantée d'arbres.					
IMPASSE	Voie à une seule entrée.					
PASSAGE	Galerie couverte et réservée aux piétons qui sert au					
	dégagement des rues voisines.					
PERIPHERIQUE	Autoroute urbaine qui fait le tour de ville.					
PLACE	Espace découvert auquel aboutissent plusieurs rues.					
QUAI	Voie publique entre une surface d'eau et d'habitations.					
ROUTE	Voie carrossable aménagée pour aller d'un lieu à un autre.					
RUE	Voie de circulation aménagée dans une ville, entre les					
	habitations et les propriétés closes.					
RUELLE	Petite rue étroite.					
SQUARE	Jardin public.					



Je détermine le type des voies (Route, rue, chemin, allée, place...) et j'attribue un nom pour chacune des voies.

Le nommage des voies doit respecter certaines règles importantes et préconisations :

- ☐ Éviter les homonymies ou les noms à phonétiques identiques.
- ☐ Éviter les changements de libellé d'une voie.
- ☐ Éviter les libellés se terminant par des mentions particulières décrivant un type de voie ou signalant l'aménagement d'une voie.
- ☐ Éviter les libellés de voie trop longs.





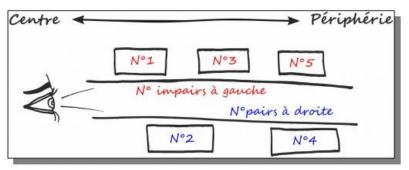
Je détermine mon système de numérotation (de préférence métrique) et je numérote les voies.

- Je privilégie la numérotation métrique (surtout sur les hameaux).
- □ J'évite au maximum d'attribuer des numéros bis, ter, quater, etc...

Le plus de la numérotation métrique : La numérotation métrique est recommandée par les services de secours, elle permet des interventions plus rapides puisque le numéro comporte la distance à parcourir depuis le début de la voie.

Pour vous aider vous pouvez vous reporter aux fiches pratiques du guide :

Exemple:









Je synthétise mon plan d'adressage dans un tableau au format numérique :

COMMUNE	CODE_INSEE_ COMMUNE (facultatif)	N°_SECTION	N°_PARCELLE	NOM_LIEU_DIT (Le Cas échéant ou nom de lotissement)	NOM_ANCIENNE_VOIE (Le cas échant)	ID NOM_ANCIENNE _VOIE (Le cas échant)	NOM_VOIE (Nouvelle ou pas)	NATURE_DE_L A_VOIE
CRAPONNE- SUR-ARZON	43080	АВ	303			ID BAN	AVENUE DE LA PRAIRIE	Privée/Publique

				Optio	on
ANCIEN_N_VOIRIE (Le cas échéant)	ID ANCIEN_N_VOIRIE (Le cas échéant)	N°_VOIERIE_ATTRIBUE	INDICE_DE_REPETITIO N	Coordonnée (Plaque n° adresse) X (de préférence en L93)	Coordonnée (Plaque n° adresse) Y (de préférence en L93)
	ID BAN	23	ter		





Délibération du Conseil municipal.

- Délibération du Conseil Municipal actant le nom de la voie, ou le nouveau plan d'adressage
- ☐ Un extrait de plan suffisamment détaillé pour que la ou les voies en question puissent être repérées.
- ☐ Le tableau figurant en annexe 4 comportant les références cadastrales (Section + Numéro) et l'adresse.

- Je transmets la délibération et ses annexes à la Préfecture et aux partenaires.
- une copie de la délibération de Conseil Municipal actant le nom de la voie, ou le nouveau plan d'adressage
- un extrait de plan suffisamment détaillé pour que la ou les voies en question puissent être repérées.
- ☐ le tableau figurant en annexe 4 comportant les références cadastrales (Section + Numéro) et l'adresse.



Direction Départementales des Finances Publiques

Patrick ARCIS Centre des Impôts Fonciers 1 rue Alphonse TERRASSON BP 10342 LE PUY EN VELAY

patrick.arcis@dgfip.finances.gouv.fr ddfip43.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr



La Poste

Gilles DARMON Référent Adresse La POSTE Direction courrier Auvergne 1 rue Louis Renon 63000 CLERMONT-FERRAND

gilles.darmon@laposte.fr



Conseil Départemental de la Haute-Loire

Service informatique / Cellule SIG Hôtel du Département 1, place Monseigneur de Galard 43000 LE PUY EN VELAY

sig@hauteloire.fr



IGN Direction Interrégionale Centre-Est

Collecteur de la Haute-Loire Direction interrégionale centre-est 239, rue Garibaldi 69422 LYON Cedex 03

Dir-centre-est@ian.fr



SDIS de la Haute-Loire

Service prévision 5, rue Hippolyte Malègue



Régie Auvergne Numérique

9 bd Léon Jouhaux - CS 90706 63050 Clermont-Ferrand cedex 2







J'informe les habitants et j'installe la signalétique

Informer ses administrés



La signalétique



- Il est primordial de veiller à apposer à chaque intersection, une plaque mentionnant le libellé de la voie, in extenso et majuscules.
- ☐ Il n'existe pas de modèle particulier à respecter, chaque commune procédant comme elle le souhaite.

Un guide pour vous aider



https://www.craig.fr/guide-adressage

LES LIENS UTILES

https://guichet-adresse.ign.fr

(Un site pour vous aider à bâtir votre projet d'adressage)

geomatique@craig.fr/sig@hauteloire.fr

(Un support pour répondre à vos questions)











